



## abus de faiblesse procès

Par mercedesbenz, le 27/06/2023 à 07:46

Bonjour,

Mon mari est décédé le 25 avril 2022.

La succession a été signée le 14 décembre 2022 sans problème.

Suite à cela, le fils de mon mari (premier lit) évoque que j'ai spolié son père et son héritage à lui.

En septembre 2021, j'ai obtenu l'habilitation familiale générale.

Notre maison avait besoin de travaux, j'ai effectué des retraits sur son assurance vie pour régler les factures ainsi que le paiement mensuel de son ephad et les factures courantes de la maison ( justificatif à l'appui).

Il prétend que j'ai spolié son héritage et veut me faire un procès pour abus de faiblesse et spoliation d'héritage.

Ma question est la suivante : qu'est ce que je risque pénalement.

Merci d'avance

Bien cordialement

Florence

Par mercedesbenz, le 28/06/2023 à 06:47